

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE983

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 35

A la dernière phrase de l'alinéa 5, supprimer le mot :

« alors ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.